

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard de bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

2:A

Meilleure intégration des considérations environnementales liées au commerce dans nos relations bilatérales, régionales et multilatérales.

- (i) Mieux intégrer les considérations environnementales et de développement durable dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques d'ici à 2005, à l'Organisation mondiale du commerce d'ici à 2005 et dans les accords commerciaux bilatéraux.
- (ii) Participer à l'examen décennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. (2004)

2:B

Meilleure intégration des considérations environnementales dans le financement et la promotion du commerce.

- (i) Étudier la faisabilité de fournir une orientation nationale sur les services de transport durables qui aide les exportateurs canadiens à identifier et à utiliser les routes et systèmes les plus durables pour livrer leurs produits et services (2006).
- (ii) S'assurer que le futur règlement concernant la Corporation commerciale canadienne (CCC) en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* reflète le mandat et le rôle de la CCC (2006).
- (iii) Militer en faveur d'une version améliorée des Approches communes de l'OCDE concernant l'environnement et les crédits à l'exportation (2004).
- (iv) Appuyer le développement et la commercialisation de technologies novatrices de réduction de la pollution (2005).
- (v) Promouvoir les occasions d'exportation de technologies d'énergie verte par l'entremise du Bureau du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MDP et AC) et donner une viabilité accrue à des projets grâce au financement carbone - la vente de crédits de réduction d'émissions provenant d'une activité de réduction des émissions (2006).